

ANNEXE III REGLEMENT D'EXAMEN

(modifié par arrêté du 9 juillet 2015)

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL : SPECIALITE REPARATION CARROSSERIE

RÈGLEMENT D'EXAMEN

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL : SPECIALITE REPARATION CARROSSERIE			Voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public		Voie scolaire dans un établissement privé hors contrat, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissement privé, enseignement à distance, candidats justifiant de 3 années d'activités professionnelles		Voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité	
Épreuves	Unité	Coef	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
E1 –Épreuve scientifique et technique		5						
<i>Sous-épreuve E 11 Analyse d'un système technique</i>	U11	2	CCF		Ponctuel écrit	3 h	CCF	
<i>Sous-épreuve E 12 Mathématiques</i>	U12	1,5	CCF		Ponctuel écrit	1h	CCF	
<i>Sous-épreuve E 13 Sciences physiques et chimiques</i>	U13	1,5	CCF		Ponctuel pratique et écrit	1h	CCF	
E2- Épreuve technologique								
<i>Étude de cas - Expertise technique</i>	U2	3	CCF		Ponctuel écrit	3 h	CCF	
E3- Épreuve prenant en compte la formation en entreprise		11						
<i>Sous-épreuve E 31 Réalisation d'interventions en entreprise</i>	U31	2	CCF		Ponctuel oral	45 min	CCF	
<i>Sous-épreuve E 32 Intervention de mesure, contrôle, remise en conformité des carrosseries</i>	U32	4	CCF		Ponctuel pratique	4 à 6h maxi	CCF	
<i>Sous-épreuve E 33 Intervention de mise en conformité sur système mettant en œuvre des énergies</i>	U33	3	CCF		Ponctuel pratique	3 à 4h maxi	CCF	
<i>Sous-épreuve E 34 Economie-gestion</i>	U34	1	Ponct. écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
<i>Sous-épreuve E35 Prévention-santé-environnement</i>	U35	1	Ponct. écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
E4- Épreuve de langue vivante	U4	2	CCF		Ponctuel oral	20min(1)	CCF	
E5- Épreuve de français-histoire géographie		5						
<i>Sous-épreuve E51 Français</i>	U51	2,5	Ponct. écrit	2h30	Ponctuel écrit	2h30	CCF	
<i>Sous-épreuve E52 Histoire géographie</i>	U52	2,5	Ponct. écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
E6- Épreuve arts appliqués et cultures artistiques	U6	1	CCF		Ponctuel écrit	1h30	CCF	
E7- Épreuve d'éducation physique et sportive	U7	1	CCF		Ponctuel pratique		CCF	

Épreuve facultative(2)								
EF1	UF1							
EF2	UF2							

(1) dont 5 minutes de préparation

(2) : Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur.

Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention.

La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal, elle est orale, d'une durée de 20 mn, dont 5 minutes de préparation.